

Paris, le 20 mars 2012

Monsieur le Premier ministre,

J'ai bien reçu le courrier du 22 février 2012 de madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, qui fait suite à la manifestation historique des ingénieurs de l'État à Paris le 9 février dernier.

Ces ingénieurs sont descendus dans la rue pour contester le projet de fusion de quatre corps imposé par les services du MEDDTL et du MAAPRAT, et réclamer une nouvelle dynamique, positive, autour de leur avenir.

Désormais, je m'adresse à vous qui avez repris la responsabilité de notre ministère.

Ce courrier répond bien à notre double préoccupation :

- Reprendre le projet statutaire de création du futur corps d'ingénieurs de l'État. En effet, ce projet était prématuré, et ne répondait en aucun cas aux spécificités d'un corps d'ingénieurs de l'État.
- Ouvrir un débat sur la place de l'ingénieur et de la filière technique au sein des services de l'État. En effet, ce débat sur le fond est nécessaire dans une période où l'ensemble des cadres techniques s'interroge sur la volonté réelle de l'État de maintenir des compétences techniques dans ses services.

Ce débat est une étape préalable indispensable, à mener avant de construire les bases d'une éventuelle évolution des corps d'ingénieurs, et donc avant la reprise des discussions évoquées ci-dessus sur le projet statutaire de création d'un nouveau corps.

Je vous prie de trouver ci-joint les premières propositions du SNITPECT-FO relatives à ce futur débat.

**Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Maignon
57, rue de Varenne
75700 Paris**

Cependant, les discussions tenues avec le cabinet de madame la ministre qui ont conduit à son courrier, évoquaient également un autre sujet qui tient à cœur aux ingénieurs des TPE.

En effet, quoique cadres techniques majoritaires du MEDDTL, les ingénieurs des TPE sont confrontés à d'importantes difficultés d'accès à certains postes techniques au sein même de leur ministère, ainsi que dans d'autres ministères qui pourtant souhaitent leur présence.

Le directeur adjoint de cabinet avait convenu que les ingénieurs des TPE étaient en droit d'exiger un traitement équitable d'accès à tous les postes techniques, y compris de direction, que leurs compétences leur permettent d'occuper. Il avait évoqué la réalisation d'un état des lieux des pratiques et la recherche de solutions d'amélioration.

Nous sollicitons la possibilité de rencontrer madame Christine Bonnet, nouvelle directrice de cabinet du MEDDTL, pour évoquer avec elle ce sujet.

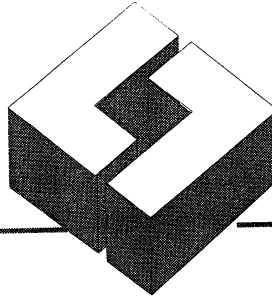
Je vous prie d'agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry LATGER,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that loops back and crosses itself twice, ending in a small circle.

Secrétaire général
du SNITPECT-FO

P.J. : Note de problématique relative au travail sur les métiers des ingénieurs annoncé par la ministre du développement durable



**Note de problématique
relative au travail sur l'avenir des métiers des ingénieurs
annoncé par la Ministre du développement durable**

Objectif :

Il s'agit pour l'Etat de **définir** et **affirmer le rôle des ingénieurs, d'aujourd'hui et de demain**, pour construire, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques sur l'ensemble du territoire national.

Périmètre :

Il est proposé de s'intéresser dans l'étude aux **ingénieurs déroulant des carrières de niveau A à A+**.

Pour la cohérence et la pertinence de la réflexion, le périmètre devrait couvrir l'ensemble des ingénieurs A/A+ gérés par l'Etat. Mais dans l'hypothèse où le projet se concentrerait sur les ingénieurs employés par le MEDDTL et le MAAPRAT (qui constituent 80% des ingénieurs de l'Etat), il serait alors indispensable de prévoir un volet de réflexion sur **l'articulation entre ces corps et les autres ingénieurs de la sphère Etat, la sphère publique territoriale et hospitalière voire la sphère privée.**

Enfin, un travail sur les ingénieurs ne saurait être conduit sans le replacer dans le contexte global de **la filière technique de l'Etat**. L'évolution des ingénieurs doit s'inscrire en cohérence avec celle des autres corps techniques.

Pilotage :

Ce travail doit être confié à **un pilote missionné spécifiquement**. Une personnalité connaissant le monde des ingénieurs, expérimentée, reconnue par les employeurs et les représentants des ingénieurs, leurs gestionnaires, les responsables de leur formation, permettrait de mener un travail de qualité, en toute transparence, pouvant faire référence pour tous.

L'importance du travail à mener et la nécessité de couvrir tous les champs d'intervention des ingénieurs nécessiteront qu'il s'appuie sur **un comité de pilotage**, composé des acteurs évoqués ci-dessus ainsi que d'autres acteurs externes, notamment issus des collectivités territoriales.

Axes de travail :

Quatre grands thèmes pourront articuler les discussions :

- les **besoins** en ingénieurs au sein de l'Etat
- les **missions** et le **rôle** des ingénieurs
- les **parcours de carrière**
- les **conditions d'exercice des métiers**

Différents axes devront être approfondis au cours de ces discussions. En voici quelques uns :

- le besoin d'expertise
- le besoin de polyvalence et de transversalité
- le besoin en présence sur le territoire
- la plus-value de l'ingénieur dans la conduite des projets
- les nouvelles postures
- les nouveaux modes de travail
- la mobilité
- le suivi et la construction des carrières
- l'adéquation grade / fonction
- le volume d'ingénieurs nécessaire
- la valorisation des séniors
- l'équilibre hommes/femmes
- la vocation interministérielle
- la cohérence avec le profil d'ingénieur en France et en Europe

Méthodologie :

La Ministre a défini trois phases : **le partage, la restitution et le bilan**, et deux types de production : **un document de concertation** et **des journées de rassemblement**.

1) La phase de partage est le moment des réflexions communes. Elle doit être alimentée en premier lieu par des éléments historiques, culturels, démographiques et statistiques sur les corps d'ingénieurs étudiés. Elle associera les représentants de ces personnels, et un panel d'employeurs et de partenaires.

Elle peut s'appuyer sur **des réunions préparatoires** autour des 4 grands thèmes.

Elle doit se conclure par **une journée de partage associant le plus grand nombre d'ingénieurs** (à l'instar du colloque des IPEF du 4 octobre 2011).

2) La phase de restitution sera tiendra sur une seconde journée, que nous proposons d'appeler « **les Assises des Ingénieurs de l'Etat** ». Elle rassemblera l'ensemble des acteurs (ministériels ou interministériels) du recrutement, de la gestion et de la formation des ingénieurs, des représentants de leurs employeurs et de leurs partenaires principaux, et des représentants de ces ingénieurs. Au vu de l'importance de ce rassemblement, **la présence des ministres** est attendue.

3) La phase de bilan concrétisera l'issue de ces travaux. Elle passera par la publication **des actes** retranscrivant les conclusions des travaux, et surtout par **un plan d'orientation et d'actions** encadrant les éventuelles réformes qui seraient conduites.